



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité**

Etats déclaratifs FCTVA automatisé - année 2023 – dépenses 2021

A transmettre avant le 31 décembre 2022 (à défaut impossibilité de paiement sur le 1^{er} trimestre 2023)

Adresse d'expédition postale : Direction de la citoyenneté et de la légalité - Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité - 42
boulevard Duplex – CS 16033 29320 Quimper Cedex

ou

Adresse d'expédition électronique : pref-collectivites-locales@finistere.gouv.fr

NOM de la COLLECTIVITÉ :

Adresse mail de la collectivité :

Coordonnées de la personne en charge du dossier :

Nom :

tel : courriel :

► ÉTATS DE DÉCLARATION JOINT (cocher la ou les cases concernées):

- néant - aucune dépenses à déclarer hors dispositif automatisé
- États 1 - Dépenses non transmises par Hélios en raison de difficultés techniques avérées - nous contacter préalablement
- États 2-A -Dépenses ajoutées ne rentrant pas dans le dispositif automatisé
- État n° 2-B : Dépenses inéligibles à déduire de l'assiette automatisée
- État n°2-C : reversement de FCTVA - cessions d'immobilisations notamment

A.....le.....Cachet :

ETAT DECLARATIF n°1

Nota : cet état déclaratif est à transmettre de manière très exceptionnelle et uniquement en cas de difficulté avérée de transmission par HELIOS des flux de dépenses. Si vous estimez que certaines dépenses rentrent dans ce cadre, je vous invite préalablement à nous contacter avant de le compléter

Non de la collectivité :

libellé du budget: BP ou BA :

libellé de la dépense	numéro de mandat	numéro de compte <i>(comptes de l'assiette automatisée, à prendre dans la liste des comptes de l'arrêté, en fonction de la nomenclature applicable au bénéficiaire)</i>	montant
TOTAL DES DEPENSES DECLAREES			

ETAT DECLARATIF n° 2-A

Non de la collectivité :

libellé du budget: BP ou BA :

	libellé de la dépense	numéro de mandat	numéro de compte	montant
	dépenses réalisées en application de l'article L. 211-7 du code de l'éducation			
	dépenses d'investissement pour la lutte contre les risques naturels (L. 1615-2)			
	travaux d'investissement sur les biens du Conservatoire de l'espace littoral (L.1615-2)			
	dépenses d'investissement sur le domaine public fluvial de l'Etat (L. 1615-2)			
	dépenses intempéries exceptionnelles (L. 1615-6)			
	situation particulière d'assujettissement à la TVA			
TOTAL DES DEPENSES A AJOUTER				
	montant à verser			
	changement de situation d'assujettissement à la TVA (L. 1615-4)			
TOTAL MONTANT A VERSER				

ETAT DECLARATIF n° 2-B

Non de la collectivité :

libellé du budget: BP ou BA :

	libellé de la dépense	numéro de mandat	numéro de compte	montant à déduire
dépenses HT (R. 1615-2)				
dispositif intempéries exceptionnelles (L. 1615-6)				
dépenses pour les manuels scolaires				
dépenses ayant fait l'objet d'un transfert de droit à déduction (R. 1615-2)				
TOTAL DEPENSES A DEDUIRE				

ETAT DECLARATIF n° 2-C

Non de la collectivité :

libellé du budget: BP ou BA :

						montant à reverser
changement de situation d'assujettissement (L. 1615-3)						
	date de l'acquisition	valeur d'achat ou coût de la réalisation	date de cession	acquéreur	montant de FCTVA perçu	montant à reverser (calcul effectué par les services préfectoraux)
cession d'un bien immobilier (R. 1615-5)						
cession d'un bien mobilier (R. 1615-5)						
TOTAL MONTANT A REVERSER						